

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND**

**Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal,  
Tenue le lundi 7 juin 2021 à 20 h, à huis clos,  
Par visioconférence avec le système « zoom »**

Sont présents :

M. Pierre Thibert, conseiller siège #2  
Mme Line Fradette, conseillère siège #3  
M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4  
M. Gaétan Labrecque, conseiller siège #5  
M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier. M. Normand Mercier, conseiller siège #1 est absent.

**1- Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 20 h**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**2021-06-01**

**2- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

- 1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée.**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 mai 2021.**
- 4. Adoption des dépenses de mai 2021.**
- 5. Dossier(s) – administration**
  - 5.1 Règlement 06-2021 modifiant le règlement de zonage 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, retrait de l'article 3.
  - 5.2 Adoption du règlement 08-2021 modifiant le règlement 09-2018 sur la gestion contractuelle.
  - 5.3 Contrat de services, maintien de l'équité salariale.
  - 5.4 Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.
  - 5.5 Programme du Fonds régions et ruralité, bloc psychomoteur au Parc Irénée-Thibault.
  - 5.6 Vote par correspondance, électeurs de 70 ans et plus.
  - 5.7 Vote par correspondance, électeurs non domiciliés.
- 6. Dossier(s) – aménagement, urbanisme, inspection et développement**
  - 6.1 Demande de M. Jean-François Fradette, lot 3 929 207 et 3 929 208.
  - 6.2 Étang des sœurs, nomination des signataires.
  - 6.3 Offre de services, inventaire forestier sur le site du Lac-Vert.
- 7. Dossiers(s) – services publics**

- 7.1 Lettre d'appui pour le déploiement d'une borne de recharge rapide publique.
- 7.2 Estimation budgétaire de l'asphaltage et la réfection du rang Trois-Pistoles.
- 7.3 Entente intermunicipale d'entretien hivernal avec la municipalité de Saint-Nérée.
- 7.4 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 155, rue Commerciale.
- 7.5 Neuvième Rang - secteur du Lac-Dion, réfection de la chaussée.

**8. Dossier(s) – aréna, loisirs, développement communautaire et culturel**

- 8.1 Offre publicitaire du Club de golf Bellechasse.
- 8.2 Mention de félicitations aux bénévoles de la bibliothèque municipale.
- 8.3 Parc Irénée-Thibault, soumission bloc psychomoteur.
- 8.4 Démission de M. Pascal Gonthier, directeur des loisirs.
- 8.5 Comité de sélection pour l'engagement du directeur des loisirs.
- 8.6 Mandat d'accompagnement pour la sélection du directeur des loisirs.
- 8.7 Initiative canadienne pour des collectivités en santé, résolution.

**9. Correspondance et information**

- 9.1 Suivi du développement de l'étang des sœurs.
- 9.2 Suivi du développement du Lac-Vert, délégation de gestion.
- 9.3 Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration.
- 9.4 Gestion des accès de la route 279 (chemin Métivier).
- 9.5 Déploiement de la fibre optique Telus PureFibre.

**10. Période de questions**

**11. Levée de l'assemblée**

Adopté unanimement

**2021-06-02**

**3- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 mai 2021**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 3 mai 2021, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement

**2021-06-03**

**4- Adoption des dépenses de mai 2021**

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier pour un montant de **371 744.81 \$** et des salaires de **65 126.89 \$** en date du 7 juin 2021 pour les dépenses de mai 2021.

Adopté unanimement

## 5- Dossier(s) – administration

2021-06-04

### 5.1 Règlement 06-2021 modifiant le règlement de zonage 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, retrait de l'article 3

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil retire l'article 3 du règlement 06-2021 modifiant le règlement de zonage 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Adopté unanimement

2021-06-05

### 5.2 Adoption du règlement 08-2021 modifiant le règlement 09-2018 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le règlement numéro 09-2018 sur la gestion contractuelle a été adopté par la municipalité le 3 décembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu unanimement que le présent **règlement** soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le règlement numéro 09-2018 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout

contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 08-2021 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2021-06-06

### 5.3 Contrat de services, maintien de l'équité salariale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland est assujéti à la loi sur l'équité salariale de la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé la démarche d'équité salariale en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit réaliser un maintien de sa démarche d'équité salariale en 2021;

CONSIDÉRANT QUE notre directeur a demandé une offre de services à la firme « ÉQT4 » pour réaliser le mandat de maintien de notre équité salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu que le conseil municipal accorde un mandat à la firme « ÉQT4 » pour la réalisation du mandat de maintien de l'équité salariale, au coût de 2 975 \$ excluant les taxes.

Adopté unanimement

2021-06-07

#### **5.4 Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2021-2023**

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 élaboré par notre directeur général, M. Vincent Drouin.

Adopté unanimement

**2021-06-08**

#### **5.5 Programme du Fonds régions et ruralité, bloc psychomoteur au Parc Irénée-Thibault.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland dispose d'un montant annuel dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 du Gouvernement du Québec qui est administré par la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour objectif de supporter des projets structurants pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite affecter une partie de l'enveloppe du FRR pour faire l'achat et l'installation d'un bloc psychomoteur au Parc Irénée-Thibault dans le cadre d'un projet d'agrandissement du parc initié par le Comité famille et supporté par divers partenaires privés;  
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal approuve le dépôt du projet d'achat et d'installation d'un bloc psychomoteur au Parc Irénée-Thibault au Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 et d'affecter un montant de 15 000 \$.

Que le conseil en avise la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement

**2021-06-09**

#### **5.6 Vote par correspondance, électeurs de 70 ans et plus**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal n'offre pas le vote par correspondance pour les électeurs de 70 ans et plus lors des élections municipales du 7 novembre 2021.

Adopté unanimement

**2021-06-10**

#### **5.7 Vote par correspondance, électeurs non domiciliés**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal n'offre pas le vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés lors des élections municipales du 7 novembre 2021.

Adopté unanimement

#### **6- Dossier(s) – aménagement, urbanisme, inspection et développement**

**2021-06-11**

##### **6.1 Demande de M. Jean-François Fradette, lot 3 929 207 et 3 929 208**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de M. Jean-François Fradette pour les lots 3 929 207 et 3 929 208;

CONSIDÉRANT QUE M. Fradette demande l'autorisation de traverser une ligne électrique à la hauteur de ses lots sur le Neuvième Rang;

CONSIDÉRANT QUE M. Fradette veut déneiger une partie du Neuvième Rang qui n'est pas déneigé par la municipalité lors de la période hivernale pour avoir accès à ses lots;

CONSIDÉRANT QUE le Neuvième Rang appartient à la municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse et la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités sont responsables de l'utilisation du domaine public sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal doit encadrer l'utilisation du domaine public sur son territoire.  
QUE suite à l'adoption du règlement sur l'utilisation du domaine public, M. Jean-François Fradette pourra obtenir ses autorisations demandées.

Adopté unanimement

**2021-06-12**

##### **6.2 Étang des sœurs, nomination des signataires**

CONSIDÉRANT QUE la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours va léguer à la municipalité l'étang des sœurs.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer deux signataires pour l'acte de vente notarié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal nomme le maire, M. Sébastien Bourget, et le directeur général, M. Vincent Drouin, comme signataires de l'acte de vente notarié du lègue de l'étang des sœurs.

Adopté unanimement

**2021-06-13**

### **6.3 Offre de services, inventaire forestier sur le site du Lac-Vert**

CONSIDÉRANT QUE la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours va léguer à la municipalité le site du Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal aimerait connaître le potentiel forestier de ce site;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la municipalité doit procéder à un inventaire forestier pour connaître le potentiel et les opportunités du site;

CONSIDÉRANT QUE notre directeur général, M. Vincent Drouin, a demandé une offre de services à M. Éric Bissonnette, technologue forestier, pour réaliser l'inventaire forestier du site du Lac-Vert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal accepte la soumission de M. Éric Bissonnette au coût de 2 280.00 \$ pour l'inventaire forestier du site du Lac-Vert.

Adopté unanimement

**2021-06-14**

### **6.4 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 155, rue Commerciale**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure adressée à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par la Congrégation des sœurs de N.D.P.S. pour sa propriété sise au 155, rue Commerciale à Saint-Damien-de-Buckland (lot 6 388 100, 6 388 102 et 6 388 103 du Cadastre du Québec);  
CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié par le secrétaire-trésorier, le 21 mai 2021, pour faire état de cette demande, conformément aux dispositions de l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)*;

CONSIDÉRANT QUE la Congrégation des sœurs de N.D.P.S. veut lotir un lot (6 414 565) dont la marge de recul arrière entre un bâtiment complémentaire (garage) et la limite de lot projetée n'est pas respectée;

CONSIDÉRANT QU'au règlement de zonage 05-2006, article 39, portant sur les bâtiments complémentaires à un usage commercial, de service, industriel ou public. La réglementation exige que la marge de recul d'un bâtiment complémentaire d'usage public soit la même que celle exigée pour un bâtiment principal. La marge de recul arrière exigée pour un bâtiment principal est de 5 mètres. La marge de recul arrière du garage (mur) serait de 3 mètres. La marge de recul arrière du garage (toiture) serait de 2,97 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas de conséquence sur le voisinage, le Comité consultatif d'urbanisme est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité dans ce dossier constatant que cette dérogation demeure mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que le fait d'autoriser cette demande ne causera aucun préjudice à qui que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et unanimement résolu que le conseil approuve la dérogation mineure de la Congrégation des sœurs de N.D.P.S. qui veut lotir un lot (6 414 565) dont la marge de recul arrière entre un bâtiment complémentaire (garage) et la limite de lot projetée n'est pas respectée.

## **7- Dossiers(s) – services publics**

**2021-06-15**

### **7.1 Lettre d'appui pour le déploiement d'une borne de recharge rapide publique**

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet de déploiement d'une borne de recharge rapide publique par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à installer une borne de recharge rapide publique au site conventuel de la Congrégation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland est d'avis que cette nouvelle borne sera une offre intéressante pour les propriétaires de véhicules électriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu d'appuyer le projet d'installer une borne de recharge rapide publique au site conventuel de la Congrégation.

Adopté unanimement

### **7.2 Estimation budgétaire de l'asphaltage et la réfection du rang Trois-Pistoles**

Notre directeur général nous dépose l'estimation budgétaire de M. Didier Saint-Laurent, ingénieur de la MRC de Bellechasse, concernant l'asphaltage et la réfection de 1 600 mètres du rang Trois-Pistoles. Celle-ci a servi pour le Programme de soutien du ministère des transports.

### **7.3 Entente intermunicipale d'entretien hivernal avec la municipalité de Saint-Nérée**

La municipalité de Saint-Nérée met fin à l'entente d'entretien hivernal pour la saison 2021-2022.

### **7.4 Neuvième Rang - secteur du Lac-Dion, réfection de la chaussée**

Au début du mois de mai, à la suite du passage de la niveleuse, le secteur du Neuvième Rang est devenu presque impraticable. Au début du mois de juin, les employés

municipaux ont procédé au rechargement d'une section du rang vers le Lac-Dion avec une matière mieux adaptée aux conditions du rang.

## **8- Dossier(s) – aréna, loisirs, développement communautaire et culturel**

**2021-06-16**

### **8.1 Demande du Club de golf Bellechasse**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de partenariat financier de la part du Club de golf Bellechasse;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre les deux parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu,

QUE le conseil accepte une entente de trois (3) ans comme partenaire financier au montant de 3 500 \$ par année;

QUE le partenariat financier est valide pour les années 2021-2022-2023;

QUE cette entente soit effective à partir de la signature de celle-ci par les deux parties.

Adopté unanimement

**2021-06-17**

### **8.2 Bibliothèque municipale, remerciement à Mme Hélène Labonté**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil adopte une mention de félicitations pour les 30 ans d'implication de Mme Hélène Labonté à la bibliothèque municipale.

Adopté unanimement

**2021-06-18**

### **8.3 Parc Irénée-Thibault, soumission bloc psychomoteur**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appui le projet d'agrandissement du Parc Irénée-Thibault, initié par le Comité famille et supporté par divers partenaires privés;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement consiste principalement en l'ajout d'un bloc psychomoteur destiné aux enfants de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Comité famille a sélectionné un module de jeu répondant aux besoins et a reçu une soumission de la compagnie « Équipements Récréatifs Jambette inc. » pour la fourniture et l'installation d'un bloc psychomoteur au coût de 24 020 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE « Équipements Récréatifs Jambette inc. » est disponible à installer le module de jeu dans la semaine du 27 septembre s'il est réservé maintenant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Équipements Récréatifs Jambette inc. » pour la fourniture et l'installation d'un bloc psychomoteur au coût de 24 020 \$ plus les taxes.

Adopté unanimement

**2021-06-19**

### **8.4 Démission de M. Pascal Gonthier, directeur des loisirs**

CONSIDÉRANT le départ de M. Pascal Gonthier comme directeur des loisirs et de la vie communautaire, celui-ci est effectif à partir du 15 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le remplacer afin que le service des loisirs et l'aréna ne soit pas affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu que le conseil municipal accepte la démission de M. Pascal Gonthier.

QUE notre directeur général débute rapidement le processus d'engagement d'un nouveau directeur des loisirs et de la vie communautaire.

Adopté unanimement

**2021-06-20**

### **8.5 Comité de sélection pour l'engagement du directeur des loisirs**

Ce point est remis.

**2021-06-21**

### **8.6 Mandat d'accompagnement pour la sélection du directeur des loisirs**

Ce point est remis.

**2021-06-22**

### **8.7 Initiative canadienne pour des collectivités en santé**

CONSIDÉRANT l'opportunité de financement du programme « Initiative Canadienne pour des collectivités en santé »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la recherche de financement additionnel pour le développement du projet de l'étang des Sœurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu;

QUE le conseil municipal dépose une demande dans le cadre du programme « Initiative Canadienne pour des collectivités en santé » pour le développement de l'agora au parc de l'étang des Sœurs;

QUE notre agente de développement, Mme Marie-Hélène Labbé, soit autorisée à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Adopté unanimement

**2021-06-23**

### **8.8 Présentation du BBQ du maire**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal autorise son directeur des loisirs et de la vie communautaire, M. Pascal Gonthier, à signer tous les documents concernant l'obtention du permis d'alcool pour la présentation du BBQ du maire qui aura lieu le samedi 28 août 2021.

Adopté unanimement

## **9- Correspondance et information**

### **9.1 Suivi du développement du Lac des religieuses**

Le comité travaille toujours à préciser les travaux à prioriser lors de la première phase du projet qui touchera le tour du lac des religieuses. À la suite des décisions prises, le comité pourra aller de l'avant avec les plans et devis.

### **9.2 Suivi du développement du Lac-Vert**

Monsieur le maire confirme que le comité réfléchi toujours à la mise en place de la vision du développement du site du Lac-Vert, les discussions vont bon train. Pour l'avancement des dossiers, les deux sous-groupes prennent connaissance des différentes études touchant leurs secteurs d'activités respectifs.

### **9.3 Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration**

La municipalité a reçu un montant de 18 350 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration pour l'année 2021.

### **9.4 Gestion des accès de la route 279 (chemin Métivier)**

Les travaux qui touchent la gestion des accès de la route 279 du secteur du chemin Métivier ont débuté le 25 mai dernier et devraient se terminer le 16 juillet prochain. À la suite de ces travaux, la municipalité pourra procéder à l'abaissement de la vitesse à 50km/h pour ce secteur.

### **9.5 Déploiement de la fibre optique Telus PureFibre**

Le déploiement de la fibre optique Telus PureFibre effectué depuis quelques semaines devrait se terminer d'ici la fin du mois de juin. L'ensemble du territoire devrait être desservi par la fibre optique en 2021.

### **10- Période de questions**

Aucune question.

**2021-06-24**

### **11- Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault que la séance soit levée à 20h32.

Sébastien Bourget, Maire  
Vincent Drouin, secrétaire-trésorier

Prochaine séance : Lundi 5 juillet 2021, 20h.
---